

Arras, le 21 novembre 2014

Philippe RAPENEAU

Président
Adjoint au Maire d'Arras
Conseiller Régional

Monsieur le Président
Conseil Régional Nord – Pas de Calais
Siège de Région
151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX

DGPT/GL/PHV/LZ/EG/14-538

Objet : Contribution de « Territoire de projet », à l'appel à initiatives 200 Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte « TePos-CV».

PJ : Formulaire de candidature

Affaire suivie par Ludovic ZAJAC ☎ 03.21.21.01.58

Monsieur le Président,

La Région a proposé aux territoires de projet d'élaborer une réponse collective par département, visant à s'inscrire dans la continuité des démarches des Plans Climats Territoriaux existants, en vue de les enrichir grâce à l'Appel à Manifestations d'Intérêt « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

Le Pays d'Artois est sur le point de délibérer pour déléguer aux EPCI membres de l'association, la possibilité de répondre, à l'échelle de leur territoire, à l'appel à initiatives « TePos-CV » en s'associant à la candidature commune proposée par la Région.

Le bureau de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), réuni le 17 septembre dernier, a décidé, dans le cadre de sa nouvelle compétence « contribution à la transition énergétique », de faire appel à une société d'ingénierie spécialisée en planification énergétique territoriale afin de réaliser le schéma directeur de transition énergétique de la CUA.

Cette étude intègre les deux volets suivants :

- Le premier volet porte sur l'élaboration d'une stratégie locale de transition énergétique, à l'échelle communautaire. Il vise à renforcer le rôle d'animateur territorial de la CUA, à compléter et à actualiser le diagnostic du PCET élaboré en 2013 (avec des données de 2011) et à hiérarchiser les priorités d'actions qui permettraient de réduire les consommations d'énergie ou de pouvoir produire celle-ci sur le territoire.

- Le second volet porte plus spécifiquement sur le patrimoine bâti communautaire et sera étendu au patrimoine bâti des Communes membres de l'intercommunalité désireuses de s'engager dans la transition énergétique.

Il vise à arrêter un programme d'actions hiérarchisées à engager dès 2016 sur ce patrimoine, dans le but de rationaliser les surfaces, de maîtriser les consommations énergétiques et d'optimiser les dépenses de réhabilitation. A ce titre, le bureau d'études devra proposer une méthodologie favorisant la capacité d'adaptation au changement climatique du patrimoine immobilier étudié (ex : éviter la sur-isolation des bâtiments afin de prévenir un recours futur massif à la climatisation).

Le programme d'actions résultant de cette étude permettra d'innover localement à l'échelle communautaire. Il maintiendra le principe d'une cohérence territoriale et d'une démarche intégrant l'ensemble des politiques publiques. Il aura pour ambition d'être concret et opérationnel pour contribuer à l'appel à initiatives «TePos-CV».

Je vous confirme l'accord du « Territoire de projet » pour que ses initiatives soient valorisées au sein d'une candidature commune portée par la Région, afin de mettre en avant la dynamique qui nous anime.

Cette démarche nous permet de réaffirmer notre volonté commune de poursuivre nos efforts partagés pour répondre au défi de la transition énergétique des territoires.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées. *et*
très cordiales



Philippe RAPENEAU